

DPAA.OTF.PPT.-190382
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION DU PERSONNEL
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

62/1078 du 22/II/1982
DECRET portant promotion au titre de l'année 1981 de Monsieur ANKINI Victor, Professeur Certifié de 4ème Echelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A R :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article n°47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/RF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/136/TF du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/471/TF du 31.12.74 fixant les catégories et hiérarchies des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/471/TF du 31.12.74 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/165/TF du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le décret 65/170/TF du 22.5.64 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 67/304/MJE-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/TF du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 79/154/TF du 04.04.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644/TF du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/1077 /MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 du 22/II/1982 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1981 de Monsieur ANKINI Victor, Professeur Certifié des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.-

DECRET :

.../...

Article 1er. - Monsieur ANZINI Victor, Professeur Certifié de 4ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promu au 5ème échelon de son grade pour compter du 1.10.1981 AGG - adjoint (avancement 1981).-

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 22 Novembre 1982.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

Colonel Louis SYLVAIN G O M A./-

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Itiki Ossétoumba LEMOUNDOU./-

Bernard COMBO MATSICHA./-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
M.E.N. 2
D.G.A.S. 2
D.P.A.A. 2
FETRASSEIC 1
D.F.P. 2
D.E. 2
D.C.F. 1
SGCM/B.C. 2
B/SOLDE 2
DOSSIER DFP ... 3
DOSSIER DPAA .. 2
INTERESSE 1

[Signature]